

# Réforme des retraites : les caisses de grève, trésor de guerre des syndicats pour soutenir les manifestants

Entre la réserve d'environ 150 millions d'euros de la CFDT ou le « fonds confédéral » de Force ouvrière, ces caisses permettent d'atténuer les pertes de revenus des salariés qui cessent de travailler pour mener la contestation contre la réforme du gouvernement.

Par Thibaud Métais et Bertrand Bissuel

Publié hier à 21h25, mis à jour hier à 22h49 ·  Lecture 4 min.

 Ajouter à vos sélections 

 Article réservé aux abonnés



Dans la manifestation parisienne contre la réforme des retraites, le 7 mars 2023. JULIEN DANIEL / MYOP POUR « LE MONDE »

De la tirelire remplie au compte-gouttes durant une manifestation aux cagnottes en ligne affichant des montants à plusieurs chiffres, les caisses de grève ont fait leur réapparition à mesure que l'opposition à la réforme des retraites montait en puissance – la huitième journée nationale d'action a lieu mercredi 15 mars. Elles apportent un soutien à ceux qui cessent de travailler et se privent d'une partie de leur salaire, et sont d'autant plus essentiel dans un contexte de forte inflation.

Combien y a-t-il de systèmes de solidarité de cette nature ? Les multiples initiatives n'ont pas été recensées de manière exhaustive à ce jour, mais une [cartographie interactive](#) permet d'en localiser quelques-unes, comme l'indique le sociologue Gabriel Rosenman, ancien cheminot et militant de SUD-Rail, qui prépare une thèse sur le sujet. Fin 2019 et début 2020, lors de la mobilisation contre le projet de système universel de retraites, « jusqu'à 380 caisses de grève en ligne » avaient été dénombrées, rappelle-t-il.



Deux grandes pratiques se dégagent. L'une a une dimension sectorielle ou locale. Il s'agit en particulier de cagnottes en ligne ouvertes à l'initiative des sections syndicales ou des fédérations, comme la CGT-Cheminots ou la CGT-Energie, et alimentées par des dons, dans le but d'aider des femmes et des hommes participant à « des grèves longues », précise M. Rosenman.

**Lire le récit :**  [L'amertume des manifestants contre la réforme des retraites face à un « gouvernement qui reste sourd »](#)

L'autre consiste à mettre en place des caisses abondées par des fractions de cotisations syndicales. Réservés aux adhérents, les fonds sont débloqués pour permettre aux personnes concernées – par exemple des travailleurs précaires – de participer aux démonstrations de force qui ont lieu au coup par coup, décrypte M. Rosenman.

## Accompagnement juridique

Beaucoup de ces mécanismes disparaissent lorsque la lutte s'interrompt. La Caisse nationale d'action syndicale (CNAS), fondée il y a une cinquantaine d'années par la CFDT, se distingue du lot. Un dispositif « unique » en son genre, souligne Jean-Michel Denis, professeur de sociologie à l'université Paris-I-Panthéon Sorbonne et auteur d'une étude sur le sujet : la centrale cédétiste est, dit-il, la seule organisation en France « à avoir instauré, à l'échelon confédéral, un organisme permanent de soutien financier à ses adhérents grévistes ».

La CNAS est alimentée par une ponction de 8,6 % sur la cotisation versée par les personnes qui s'encartent à la CFDT. De nombreux dons spontanés sont également faits à la centrale nucléaire de Belleville, dans le Cher, depuis plusieurs semaines, ce qui est sans précédent selon Jean-Michel Rousseau, secrétaire confédéral chargé de la caisse : « On reçoit des e-mails tous les jours, des gens viennent déposer des chèques à notre siège. C'est la première fois que je vois ça. »

**Lire aussi :**  [Raffineries, électricité, SNCF : ces secteurs où la grève reconductible s'installe](#)

Aujourd'hui, la CNAS dispose d'un impressionnant trésor de guerre d'environ 150 millions d'euros. Il est mis à contribution pour des grèves mais aussi pour de l'accompagnement juridique et pour les frais liés à des recours devant les prud'hommes. « Comme ce sont les adhérents qui financent ce système, ce sont les seuls qui peuvent en bénéficier », explique M. Rousseau. Autre règle importante : « On ne soutient pas les arrêts de travail qui ne sont pas appelés par la CFDT. » Enfin, l'institution a été récemment autorisée à intervenir dans la contestation interprofessionnelle en cours : normalement, elle ne prête assistance que dans des conflits au sein d'entreprises.

## 7,70 euros de l'heure

Lorsqu'un cédétiste cesse son activité en signe de protestation, il peut recevoir une compensation de 7,70 euros de l'heure – la moitié pour celui qui est membre depuis moins de six mois –, quels que soient sa rémunération, la durée de la grève ou le secteur concerné. « Nos réserves permettent de garantir l'indemnisation de nos quelque 660 000 adhérents pendant une semaine », ajoute M. Rousseau. Il est difficile de savoir combien la CNAS a dépensé dans le cadre de la bataille contre la réforme des retraites puisque les premiers jours de grève, en janvier, ont été décomptés des bulletins de salaire de février. « On commence juste à recevoir les fiches de paie avec les retenues », relève le responsable cédétiste.

La CNAS consacre un budget spécifique d'un million d'euros par an à la caisse de grève. Si l'enveloppe s'avère insuffisante, elle pioche dans ses réserves, qu'elle fait fructifier dans des « placements éthiques » ou dans la pierre. Les profits générés par ces investissements participent au fonctionnement de la CNAS, où huit personnes travaillent. « Tout ce qui est prélevé des cotisations ne sert qu'aux prestations », résume M. Rousseau.

D'autres syndicats ont imaginé des solutions différentes pour se porter à la rescousse de leurs adhérents grévistes. A Force ouvrière, il y a, depuis des années, un « fonds confédéral », dont le rôle est de fournir une « aide collective à l'occasion des conflits sociaux » – par exemple quand un différend éclate entre un patron et ses collaborateurs au moment d'une négociation salariale. Le fonds en question est alimenté par « une quote-part » sur la cotisation de l'adhérent, détaille Patrick Privat, trésorier. A la fin de l'automne 2022, le montant minimal de l'aide financière a été majoré à 30 euros par jour et par personne, dans la perspective du combat contre la réforme des retraites.

## Peser dans le « rapport de force »

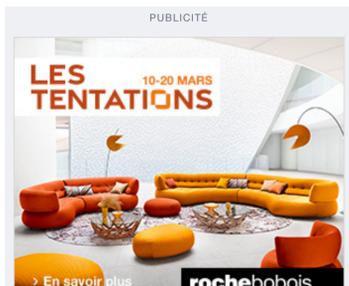
A la CGT, deux démarches, au moins, retiennent l'attention. L'une est portée par la direction confédérale, par le biais d'un « compte solidarité et mobilisation », selon la formule de David Dugué, trésorier. Compte alimenté, lui aussi, grâce à la générosité du grand public, il a été réactivé lorsque le mouvement social s'est mis en branle contre le projet de l'exécutif et a drainé environ 400 000 euros.

De son côté, le syndicat Info'Com-CGT dispose d'une « caisse permanente » nationale, créée en 2016 et à laquelle participent d'autres organisations – comme SUD Poste 92. Depuis la réforme, le 10 janvier, le 10 janvier, un peu plus d'un million d'euros ont afflué vers elle. C'est un dispositif conçu pour peser dans le « rapport de force », confie l'un de ses animateurs, Romain Altman. L'objectif, bien sûr, est d'atténuer les pertes de rémunération mais aussi de « donner confiance », par un « soutien moral et politique » : « Nous avons commencé à remettre des chèques dans certains secteurs professionnels », relate M. Altman. En bénéficiant des « syndiqués et des non-syndiqués », avec le souci de rendre « traçables » les sommes attribuées.

**Lire le décryptage :** [Droit de grève : préavis, rémunération, réquisitions... Que dit la loi ?](#)

Les premiers témoignages de solidarité de ce type ont été identifiés lors de la révolte des Canuts, à Lyon, en 1831, à travers une « société de secours mutuel », rapporte M. Rosenman. « Aujourd'hui, ce sont des cagnottes en ligne mais avant, ça prenait la forme de quêtes dans la rue, après des spectacles, des concerts... », analyse l'historien Stéphane Sirot, spécialiste des relations sociales et du syndicalisme. Même en l'absence de tels mécanismes, « les grévistes s'auto-organisaient pour pouvoir tenir dans la durée », complète-t-il.

D'autres initiatives, en dehors du champ syndical, ont vu le jour récemment. La France insoumise (LFI) a ainsi récolté près de 400 000 euros pour les grévistes. « Ce type d'actions politiques existe de très longue date, rappelle Stéphane Sirot. Il y a toujours eu des mairies de gauche, des collectivités communistes qui accordaient des aides financières. » En épaulant des salariés en lutte, LFI peut aussi espérer gagner des électeurs à l'avenir.



PUBLICITÉ

Contenus sponsorisés 

Gala  
**Accident de Pierre Palmade : l'enfant de 6 ans "ne pourra plus jamais parler et..."**

Femme Actuelle  
**La réaction de Jean-Jacques Goldman après avoir vu Pierre Palmade dans un...**

Gala  
**"Je touche..." : François Ruffin révèle son surprenant salaire**